

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ET PROFESSIONNELLE, PARCOURS VERS L'EMPLOI NIVEAU A2

GRETA du Val d'Oise (95)

APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée) - 95200 Sarcelles

OBJECTIFS

- Développer les compétences en français à visée professionnelle afin de favoriser l'intégration en emploi ou en formation.
- Acquérir le français spécifique aux domaines professionnels en tension du Val d'Oise
- Renforcer la communication orale et écrite en français pour s'immerger efficacement dans un environnement de travail francophone.
- Préparer et valider une certification de français langue étrangère

CONTENU

Mon parcours professionnel :

- Présentation de sa situation actuelle et de son parcours
- Élaboration ou mise à jour d'un CV simple.

Mon expérience professionnelle :

- Description d'expériences professionnelles
- Recherche d'informations et d'offres d'emploi

Ma situation socio-professionnelle en France :

- Description de sa situation personnelle (revenus, logement, santé, famille, mobilité).
- Découverte des contrats de travail et des secteurs en tension dans la région.
- Compréhension et communication de consignes simples en milieu professionnel.

Mes projets et mon plan d'action

- Recherche de formations et dispositifs d'insertion adaptés au projet.
- Information sur la reconnaissance des diplômes et la VAE.
- Sélection et réponse à des offres d'emploi
- Communication simple avec des professionnels (employeurs, recruteurs, référents).

Mon bilan de formation

- Expression d'un retour sur la formation, justification de ses choix.

Préparation à l'examen

TAUX DE RÉUSSITE

Taux de réussite DCLEP FLE : 100% (Sur l'année 2023-2024)

PUBLICS

- Autre

DURÉE

De 80 h à 160 h, variable selon positionnement

DATES

Date de début : 08 septembre 2025

Date de fin : 30 juin 2026

PRÉ-REQUIS

Sans pré-requis

Etre éligible au programme de financement

NIVEAU DE SORTIE

Sans niveau

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Diplôme / unité de diplôme
DILF (diplôme initial de langue française) : diplôme délivré par le ministère de l'Éducation nationale, non répertorié au RS ou au RNCP
Français professionnel de premier niveau (DCLFP), RS5455, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, Décret n° 2010-469 du 7 mai 2010 créant le diplôme de compétence en langue Arrêté du 7 mai 2010 portant création du DCL en français professionnelle

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Enseignement individualisé
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Positionnement initial
Évaluation formative

POURSUITE D'ACTIVITÉS

- Une orientation vers un dispositif de formation pré-qualifiant ou qualifiant,
- Une orientation vers un dispositif de VAE,
- Une orientation vers les services publics de l'emploi,
- Une mise en relation avec les entreprises partenaires ou clientes du GRETA DU VAL D'OISE,
- Un accompagnement vers le centre Enic-Naric France pour la reconnaissance d'un diplôme étranger.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Public : étrangers primo-arrivants

Un étranger primo-arrivant est un ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne, titulaire depuis moins de cinq ans d'un titre de séjour délivré au titre :

- de l'immigration familiale ;
- de l'immigration professionnelle ;
- ou de la protection internationale ;

et souhaitant s'installer durablement en France.

8 places financées par le **programme BOP 104 action 12**

Étapes de recrutement :

- Information collective pour les groupes
 - Dans tous les cas : positionnement et entretien individuel
- Délai d'accès : entrées et sorties permanentes dans la limite des places disponibles
- Nouveau parcours au GRETA du Val d'Oise

COÛT

Gratuit pour l'apprenant

FINANCEMENT

BOP 104 action 12

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Développement professionnel et personnel
- Langues

CONTACT

Accueil GRETA du Val d'Oise
01 34 48 59 00
contact@greta-95.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Christine Matias
contact@greta-95.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un apprenant en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements (matériel et/ou pédagogique) dans le cadre de sa formation.

Les équipes sont sensibilisées et mobilisées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pourra être demandée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence.